



## Parcours e-Junior

Fiche conseils à destination des parents associée au parcours

# CYBERHARCÈLEMENT

Parcours développé en collaboration avec TRALALERE, opérateur en France d'Internet sans Crainte, programme national de sensibilisation pour donner aux jeunes une meilleure maîtrise de leur vie numérique, soutenu par la Commission européenne.



# CYBERHARCÈLEMENT

Le numérique et la communication via ces nouvelles technologies ont pris une ampleur considérable dans notre quotidien. Les enfants, de plus en plus jeunes, sont équipés d'un smartphone avec lequel ils peuvent communiquer avec leurs amis une fois rentrés chez eux. Malheureusement, cette surconnexion donne la possibilité aux harceleurs de prolonger le harcèlement dans la sphère privée, sans répit pour les victimes. Il est essentiel de connaître les moyens de se protéger et d'agir contre le cyberharcèlement.

## Les objectifs pédagogiques du parcours

Avec Sam, Zoé et Misso, les enfants vont :

- Repérer les signes de cyberharcèlement
- Appréhender le rapport, les liens et les différences entre mondes virtuel et réel
- Prendre conscience des conséquences du cyberharcèlement
- Responsabiliser les enfants quant à leurs actes et à ceux des autres

## Les messages-clés

- Être victime de moquerie en ligne s'appelle du cyberharcèlement
- Ce qui se passe virtuellement a aussi des conséquences dans la vie réelle
- Partager les moqueries participe aussi au cyberharcèlement
- En cas de cyberharcèlement, ne laisse pas la victime seule et parles-en à un adulte de confiance

## Quelques conseils pour accompagner les enfants

- **Le cyberharcèlement peut passer par l'utilisation et la déformation d'informations et de photos publiées par les enfants sur Internet et les réseaux sociaux.**  
**Que faire ?** Accompagner vos enfants dans leurs pratiques numériques et particulièrement lors de leurs premiers pas sur les réseaux sociaux. Paramétrer les comptes pour augmenter leur confidentialité, être attentifs aux commentaires et faire régulièrement le tri dans la liste d'amis pour ne garder que les vraies connaissances et amis.
- **Votre enfant est victime de cyberharcèlement.**  
**Que faire ?** Être à l'écoute pour qu'il prenne conscience de la nature de ses actes et des conséquences possibles sur la victime. Il faut également contacter un membre de l'équipe pédagogique de son établissement qui pourra vous aider et le prendre en charge.

## Informations supplémentaires

Une personne qui **a cyberharcélé autrui** risque :

- **Si l'auteur est majeur** : 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. La peine maximale peut aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende si la **victime a moins de 15 ans**.
- **Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et la victime a plus de 15 ans** : 12 mois de prison et 7 500 € d'amende.
- **Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et que la victime a moins de 15 ans** : 18 mois de prison et 7 500 € d'amende.
- **Pour la mise en ligne d'images intimes d'une autre personne sans son consentement** : 2 ans de prison et 60 000 € d'amende.

Des règles spécifiques s'appliquent pour les sanctions et les peines des mineurs de moins de 13 ans.

Dans tous les cas, ce sont les **parents des auteurs mineurs, quel que soit leur âge, qui seront responsables civilement**. Ils devront indemniser les parents de la victime.

Du côté des victimes, la loi prévoit un « **droit à l'oubli** » **spécifique aux mineurs**. De plus, la procédure pour l'exercice de leurs droits peut être accélérée.

## Pour aller plus loin

- **La série Parents parlons-en !**  
Une série de 5 vidéos pour aider les parents à aborder les problématiques du harcèlement et du cyberharcèlement avec leurs enfants.  
<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/parents-parlons-en/>
- **Le dossier Cyberharcèlement du site Internet sans crainte**, le programme national de sensibilisation aux bons usages d'Internet : des conseils concrets pour accompagner victimes, harceleurs ou témoins, et des ressources numériques pour sensibiliser les jeunes.  
<https://www.internetsanscrainte.fr/dossiers/parentalite-numerique>
- **Net écoute - 0800 200 000**  
La ligne d'écoute contre le cyberharcèlement.  
<https://www.netecoute.fr/>

## Activité de prolongement

Pour que vos enfants ne soient pas démunis face au cyberharcèlement, vous pouvez proposer de réaliser ensemble la liste des règles d'or à respecter pour être protégé sur Internet. Une fois la liste établie, vous pouvez réécrire les règles sur un tableau ou une ardoise que vous installez près de l'ordinateur pour que vos enfants aient les règles sous les yeux.